

PRÉFECTURE DU GARD

Direction des relations avec les collectivités locales
de l'environnement

Bureau de l'environnement

Réf. : PERMIS DE NIMES/MINECO/2009-1414

Affaire suivie par : Mme LAMBERT

Tél. : 04.66.36.43.04 – Fax. 04.66.36.40.64

e-mail : helene.lambert@gard.pref.gouv.fr

Le préfet du Gard

à

Monsieur le ministre de l'écologie, de l'énergie, du
développement durable et de l'aménagement du
territoire

Direction générale de l'énergie et du climat

Direction de l'énergie

Sous-direction de la sécurité d'approvisionnement et
des nouveaux produits énergétiques

Bureau exploration et production des hydrocarbures
à l'attention de M. Jean-Claude DALIN

41 boulevard Vincent Auriol

75703 PARIS CEDEX 13

110 022 919 005 6

NIMES, le 22 SEP. 2009

- Objet** - Demandes en concurrence de trois permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux.
- Réf.** - Votre lettre du 19 mars 2009, réf. : A 1175 A 1187 A 1189
- P. J.** - Rapport complémentaire en date du 31 juillet 2009 et avis du 19 août 2009 du DRIRE
Consultations et avis du DRIRE Rhône-Alpes et du DRIRE PACA
Consultations et avis des préfets de l'Ardèche, de la Lozère, de la Drôme, du Vaucluse et de l'Hérault
Trois dossiers de demande en retour.

Par lettre du 19 mars 2009, citée en référence, vous m'avez adressé trois dossiers relatifs aux demandes en concurrence suivantes.


Il s'agit de la demande de permis du bassin d'Alès déposée par la société Mouvoil SA, de la demande conjointe de permis de Montélimar déposée par Total E&P France et Devon Energy Montélimar et de la demande conjointe de permis de la plaine d'Alès déposée par la société Bridgeoil et Diacom Energy.

J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à l'article 21 du décret n°2006-648 du 2 juin 2006, le rapport complémentaire et avis du DRIRE Languedoc-Roussillon, les consultations et avis du DRIRE Rhône-Alpes et du DRIRE PACA, les consultations et avis des préfets de l'Ardèche, de la Lozère, de la Drôme, du Vaucluse, de l'Hérault et les trois dossiers de demande.

Je joins également copie de la lettre transmettant aux pétitionnaires en concurrence, pour information, les avis des différents services exprimés lors de l'instruction initiale.

En ce qui me concerne, je vous précise, que j'émetts un avis favorable à ces demandes.

Le préfet,
Pour le Préfet,
la secrétaire générale


Martine LAQUIEZE